

JO de Milan 2026 : un quart des athlètes français inscrits dans l'enseignement supérieur en 2025 (Sies)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°431084 - Publié le 19/02/2026 à 13:22

Imprimé par - abonné # - le 20/02/2026 à 08:57



© D.R.

Un quart des athlètes sélectionnés pour représenter la France aux Jeux olympiques d'hiver de Milan 2026 étaient inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2024-2025, d'après une note du Sies (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) publiée le 13/02/2026.

« Les deux-tiers des athlètes sélectionnés pour représenter la France aux JO (Jeux olympiques) de Milan 2026 se sont orientés en licence après l'obtention du baccalauréat, notamment en licence Staps (Sciences et technologies des activités physiques et sportives). » Concernant l'ensemble des athlètes étudiants, 37 % choisissent les licences Staps, contre 3 % des néo-bacheliers.

Parmi les athlètes étudiants français sélectionnés aux JO d'hiver de Milan :

- Un sur cinq est inscrit dans une école de commerce ou une école d'ingénieurs ;
- 62 % sont des femmes ;
- 77 % sont inscrits à l'Université Grenoble Alpes et 8 % à l'Université Savoie Mont-Blanc.

Le Sies constate ainsi une concentration géographique de ces étudiants dans les Alpes. En effet, « l'entraînement des athlètes nécessite l'accès à des infrastructures adaptées et une certaine émulation ».

Au 01/01/2025, « 31 % des athlètes étudiants sont âgés de 18 ans, alors que cette proportion n'est que de 16 % parmi l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur durant l'année universitaire 2024-2025. »

« Ces athlètes étudiants présentent généralement un meilleur profil scolaire. Ils sont également d'origine sociale plus favorisée. »

Pour un meilleur confort de lecture, nous vous conseillons de consulter cet article en ligne.

L'influence des aménagements d'étude sur l'orientation

Parmi les 12 300 sportifs âgés de 16 ans ou plus figurant sur les listes du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative au 01/01/2024, le Sies décompte :

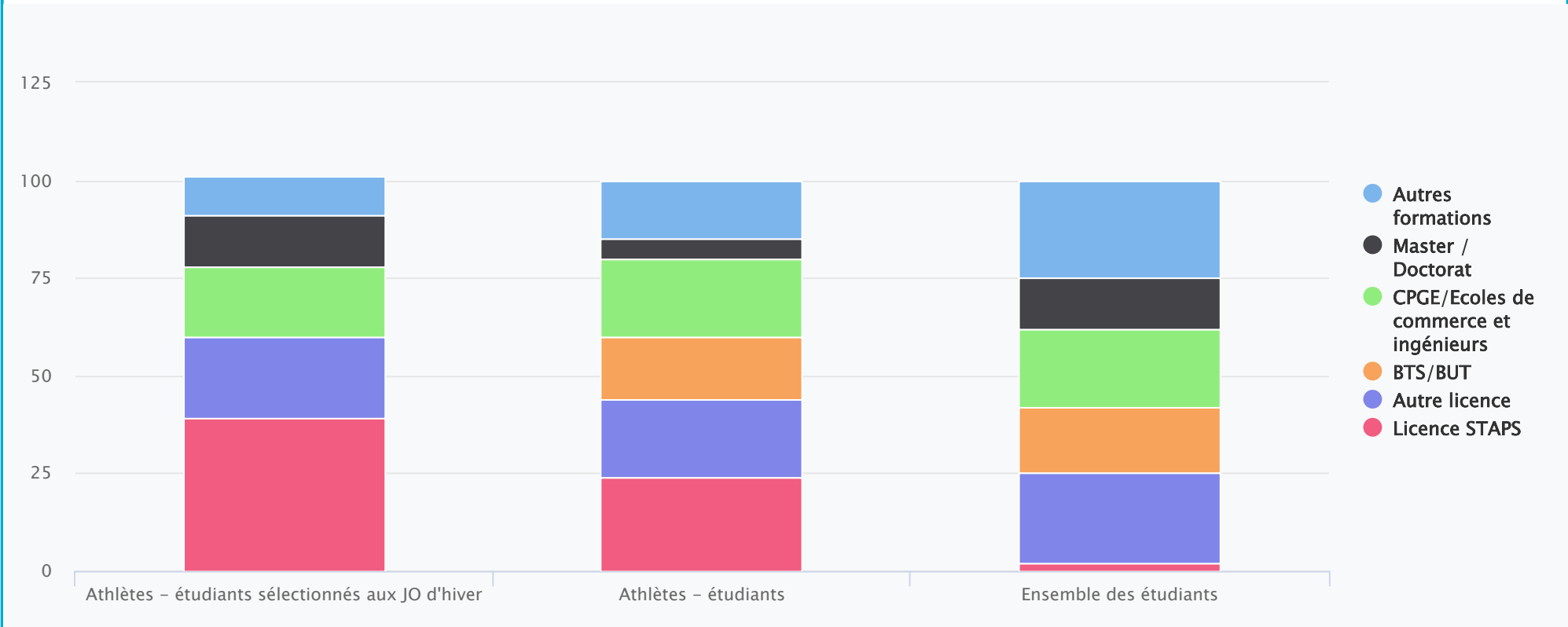
- 1 050 athlètes et 480 athlètes étudiants en se restreignant aux disciplines des sports d'hiver ;
- 160 athlètes et 80 athlètes étudiants sélectionnés aux JO d'hiver de Milan.

Concernant les filières d'études, aucun athlète étudiant sélectionné aux JO d'hiver n'est inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles. « Il paraît en effet difficile de concilier le rythme d'apprentissage de ce type de formation préparant à des concours d'écoles sélectives avec un volume d'entraînement conséquent. »

« L'existence d'aménagements spécifiques permettant de concilier études et entraînements semble avoir de l'influence sur les choix d'orientation des étudiants. » Ainsi, 17 % des athlètes étudiants des sports d'hiver ont choisi de s'inscrire en BUT (Bachelor universitaire de technologie), dans la filière « Techniques de commercialisation », contre moins de 2 % de l'ensemble des étudiants.

« La surreprésentation de ce choix d'orientation par les athlètes des sports d'hiver pourrait être liée à la présence d'une section ski études dans cette filière de BUT à l'Université Savoie Mont-Blanc, dans laquelle ils sont pratiquement tous inscrits. »

Filières d'inscription post-bac des athlètes-étudiants en 2024-2025



Note : * Lorsque les étudiants sont moins de 5 à être inscrits dans une formation, l'information ne peut pas être diffusée pour des raisons de secret statistique.

Source(s) : Sies

Une concentration géographique des athlètes étudiants dans les Alpes

Parmi les sélectionnés aux JO d'hiver, étudiants en 2024-2025, 92 % sont inscrits dans trois départements (Isère, Savoie, Rhône), dont 85 % dans l'académie de Grenoble.

« Mais au sein des sports d'hiver, la nécessité d'être proche d'un massif montagneux est plus ou moins importante. Ainsi, les athlètes dont la discipline sportive s'effectue sur une patinoire (curling, danse sur glace, hockey sur glace, disciplines liées au patinage) sont moins fréquemment situés en Isère, Savoie et Rhône (54 %) que ceux pratiquant un sport de montagne (disciplines liées au ski notamment, 86 %). »

« Hors sports d'hiver, les athlètes étudiants sont davantage répartis sur le territoire : 21 % suivent leur formation en Île France, 16 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 13 % en Occitanie ou encore 12 % en Nouvelle-Aquitaine », indique le Sies.

Une concentration plus diffuse dans les lycées

« Les lycées dans lesquels les athlètes des sports d'hiver étaient inscrits en terminale sont géographiquement moins concentrés. Ils se répartissent dans 36 départements. La moitié des athlètes des sports d'hiver étaient scolarisés dans les départements de la Savoie (29 %) de la Haute-Savoie (12 %) et de l'Isère (12 %). »

Le Sies cite notamment :

- le lycée climatique et sportif Pierre de Coubertin de Font-Romeu (Pyrénées-Orientales), d'où viennent 7 % des athlètes des sports d'hiver ;

- le lycée Jean Moulin d’Albertville (Savoie) dans lequel étaient scolarisés une dizaine d’athlètes sélectionnés aux JO d’hiver de Milan 2026 (une dizaine) ;
 - et le département du Val-d’Oise qui concentre 5 % des athlètes des sports d’hiver, tous licenciés dans la fédération de hockey sur glace.
-

© News Tank Éducation & Recherche - 2026 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »